



AVIS DE MODIFICATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare de : AEROPORT CHARLES DE GAULLE 2 TGV - 95716

La convention d'occupation signée le 27/06/2023 entre SNCF Gares & Connexions et la société AGTM GARES pour une durée de 7 ans, pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à/aux activité(s) listé(es) ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 3 signé en date du 14/04/2025.

Restauration – vente à emporter ethnique ou thématique

Cet avenant, dont l'objet est de formaliser la mise à disposition d'un local de réserve, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois, à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.